

CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
MARDI 8 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
64-2022	Location terres agricoles communales 2023	Adopté à l'unanimité
65-2022	Créances irrécouvrables – Admission en non valeur	Adopté à l'unanimité
66-2022	Tarification enfance jeunesse 2023	Adopté à l'unanimité
67-2022	Tarifs des salles communales – Réajustement 2023	Adopté à l'unanimité
68-2022	Mise à disposition des installations sportives – Conventions avec Saint Gabriel pour les années scolaires 2021/2022	Adopté à l'unanimité
69-2022	Convention relative à la gestion des espaces naturels sensibles départementaux sur la commune	Adopté à l'unanimité
70-2022	Adhésion à la charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Vendée	Adopté à l'unanimité
71-2022	Travaux d'extension école Jean de la fontaine – Avenant 1 JANNIERE – Lot 8 menuiseries intérieures	Adopté à l'unanimité
72-2022	Travaux de rénovation des ateliers municipaux – Choix des entreprises et signature des marchés	Adopté à l'unanimité
73-2022	Dent creuse « La Fontaine » et « La Trique » - Fixation du prix de vente des terrains	Adopté à l'unanimité
74-2022	Dent creuse « La Fontaine » - Dénomination de la voie d'accès	Adopté à l'unanimité
75-2022	Dent creuse de « La Trique » - Dénomination du lotissement et de la voie d'accès	Adopté à l'unanimité
76-2022	Lotissement « La Montagne » - Vente de deux îlots à la SIMA – Modification de surfaces	Adopté à l'unanimité
77-2022	réalisation d'une nouvelle prise d'eau et convention de servitude pour passage de canalisations d'eau potable	Adopté à l'unanimité
78-2022	Cession d'une bande de terrain en fond de parcelle dent creuse « Le Chiron » - Modification de surface	Adopté à l'unanimité
79-2022	Modification n° 23 des Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne	Adopté à l'unanimité
80-2022	Convention avec le Centre de Gestion de la Vendée – Mise à disposition de l'application Ressources Humaines	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Laurent sur Sèvre et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 10/11/2022

Le Maire

Eric COUDERC



L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 2

Votants : 22

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

64-2022 LOCATIONS DES TERRES AGRICOLES 2023

Il est rappelé les lieux et superficies concernées :

- Le « pré Baillou » - Rue du Guichet – Prairie louée à M. DROUET Thierry – Le Pré Fleuri.
Il s'agit d'un terrain de 2ha 30a (emprise déduite du sentier piétonnier mis à disposition des randonneurs) prélevé dans la parcelle section AK n° 117.
- Terrain situé dans la prairie de la Sagesse loué à Mme MORIN de Treize Vents
Superficie de 1ha 30a prélevée dans la parcelle section AK n° 148

Après avis de la commission agriculture/environnement du 26 octobre 2022, il est proposé d'augmenter le tarif de location annuelle au prix de 110 € l'hectare pour l'année 2023 (106 €/ha en 2022), le prix n'ayant pas été augmenté depuis 15 ans.

Cette location étant accordée à titre précaire et sous condition de libérer les lieux en cas de besoin lié à l'intérêt public local et notamment implantation ou extension d'activités (industrie, commerce, services, artisanat).

Le Conseil Municipal Oui l'exposé de M. Daniel PICHON, adjoint ;

Vu l'avis émis en commission agriculture/environnement du 26 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

→ **ACCEPTE** les demandes de renouvellement de location susdécrites pour l'année 2023 et moyennant le prix total de :

Pour M. DROUET : **253 €** (2,3 ha x 110 €).
Pour M. MORIN : **143 €** (1,3 ha x 110 €).

✓ Utilisation : exploitation en herbage avec *interdiction d'utiliser des produits désherbants*.

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'émettre les titres de recettes correspondant.
- **RAPPELLE** à toutes fins utiles, qu'il s'agit de terrains qui peuvent être repris à tout moment par la commune en cas de besoin au titre de l'intérêt public local et notamment pour la promotion du développement économique (industrie, commerce, services, artisanat).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 2

Votants : 22

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

65-2022 CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

En vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'écritures en perte à l'appui de la décision du conseil municipal.

M. Gabor KESZLER, le trésorier municipal, a transmis une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables portant sur l'exercice 2021 :

- RAR inférieur seuil de poursuite 3.20 €

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

→ **DECIDE** d'admettre en non valeur la créance irrécouvrable portant sur l'exercice 2021 selon le détail ci-dessus.

→ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 17/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance,
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 17/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 2

Votants : 22

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

066-2022 TARIFICATION ENFANCE JEUNESSE 2023

Prenant en compte les perspectives d'évolutions des coûts (énergie...etc) le Pôle Enfance Jeunesse s'est réinterrogé sur son fonctionnement ainsi que sur sa politique tarifaire actuelle afin de pouvoir couvrir les dépenses actuelles et futures.

La présentation des politiques tarifaires des communes extérieures en commission démontrait que les tarifs étaient actuellement en moyenne haute pour l'accueil de loisirs (périscolaire et centre de loisirs) mais en moyenne basse au niveau du restaurant scolaire.

Le pôle enfance jeunesse est confronté à plusieurs incidences budgétaires :

- Prise en compte de la baisse de fréquentation au niveau du restaurant scolaire ;
- Evolution des coûts du prestataire et des charges courantes du restaurant scolaire ;
- Hausse des charges courantes autres services.

La commission Enfance Jeunesse s'est entendue sur l'importance de conserver la qualité des différents accueils malgré les diverses évolutions des coûts pour fixer les nouveaux tarifs et a fait les propositions suivantes :

Périscolaire (+ 5%)

NOUVEAUX TARIFS PERISCO/PERICENTRE		Valeur de QF CAF / MSA						
		1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent sur Sèvre & St Malo du bois (Ecole JDF)	Tarif au 1/4h	0,53 €	0,56 €	0,59 €	0,61 €	0,64 €	0,66 €	0,69 €
	Tarif à l'heure	2,12 €	2,24 €	2,36 €	2,44 €	2,56 €	2,64 €	2,76 €
Autres Communes	Tarif au 1/4h	0,60 €	0,63 €	0,66 €	0,68 €	0,71 €	0,73 €	0,76 €
	Tarif à l'heure	2,40 €	2,52 €	2,64 €	2,72 €	2,84 €	2,92 €	3,04 €

Centre de loisirs (+ 5 % et + 12.50 €/j. pour mini-séjours)

Nvx Tarifs Centre Merc & Vces Scolaires			Valeur de QF CAF / MSA						
			1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent sur Sèvre & St Malo du bois (Ecole JDF)	Péricentre		Se référer aux tarifs Péricentriques						
	Centre	Tarif à l'heure	0,80 €	1,00 €	1,20 €	1,45 €	1,65 €	1,75 €	1,85 €
		Tarif demi-journée	3,20 €	4,00 €	4,80 €	5,80 €	6,60 €	7,00 €	7,40 €
		Tarif Journée	6,40 €	8,00 €	9,60 €	11,60 €	13,20 €	14,00 €	14,80 €
Autres Communes	Péricentre		Se référer aux tarifs Péricentriques						
	Centre	Tarif à l'heure	1,05 €	1,25 €	1,45 €	1,65 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €
		Tarif demi-journée	4,20 €	5,00 €	5,80 €	6,60 €	7,60 €	8,00 €	8,40 €
		Tarif Journée	8,40 €	10,00 €	11,60 €	13,20 €	15,20 €	16,00 €	16,80 €

Nvx Tarifs - Stages			Valeur de QF CAF / MSA						
			1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent S/S & St Malo du Bois (JDF)		Tarif à la journée	7,88 €	8,66 €	10,50 €	11,81 €	13,13 €	14,44 €	15,75 €
Autres Communes		Tarif à la journée	9,88 €	10,66 €	12,50 €	13,81 €	15,13 €	16,44 €	17,75 €

Sortie			Valeur de QF CAF / MSA						
			1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent S/S & St Malo du Bois (JDF)		Tarif à la journée	11,55 €	13,65 €	15,75 €	17,85 €	19,95 €	21,00 €	22,05 €
Autres Communes		Tarif à la journée	14,70 €	16,80 €	18,90 €	21,00 €	23,10 €	24,15 €	25,20 €

Nvx Tarifs Mini-Séjour			Valeur de QF CAF / MSA						
			1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent S/S & St Malo du Bois (JDF)		Tarif à la journée	25,00 €	27,50 €	30,00 €	32,50 €	35,00 €	36,25 €	37,50 €
Autres Communes		Tarif à la journée	27,50 €	30,00 €	32,50 €	35,00 €	37,50 €	38,75 €	40,00 €

Restaurant scolaire (+ 8 %)

Nvx Tarifs Restaurant Scolaire	Valeur QF CAF / MSA													
	1 à 500		501 à 700		701 à 900		901 à 1 100		1 101 à 1 300		1 301 à 1 500		1 501 et +	
	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O
St Laurent sur Sèvre St Malo du bois (Ecole JDF)	3,35 €	3,67 €	3,46 €	3,78 €	3,56 €	3,89 €	3,67 €	4,00 €	3,78 €	4,10 €	3,89 €	4,21 €	4,00 €	4,32 €
Autres Communes	4,45 €	4,77 €	4,56 €	4,88 €	4,66 €	4,99 €	4,77 €	5,10 €	4,88 €	5,20 €	4,99 €	5,31 €	5,10 €	5,42 €

Petit-déjeuner : 0.80 € en 2022- Pas d'évolution tarifaire préconisée

Goûter : gratuité en 2022 – Proposition de passer à 0.80 €/goûter pour 2023

L'ensemble de ces propositions tarifaires avaient été présentées lors du dernier séminaire municipal.

Le Conseil Municipal ;
Vu l'avis de la commission enfance jeunesse ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ➔ APPROUVE les tarifs du pôle enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2023 tels qu'énoncés ci-dessus.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Signé électroniquement par : Nadia
Cadoret
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Mairie de Saint-Laurent-sur-Sèvre
Saint-Laurent-sur-Sèvre

Mairie, les jour, mois et an que dessus,
es,
e,



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Séance du Mardi 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 2

Votants : 22

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

66-2022 TARIFICATION ENFANCE JEUNESSE 2023

Prenant en compte les perspectives d'évolutions des coûts (énergie...etc) le Pôle Enfance Jeunesse s'est réinterrogé sur son fonctionnement ainsi que sur sa politique tarifaire actuelle afin de pouvoir couvrir les dépenses actuelles et futures.

La présentation des politiques tarifaires des communes extérieures en commission démontrait que les tarifs étaient actuellement en moyenne haute pour l'accueil de loisirs (périscolaire et centre de loisirs) mais en moyenne basse au niveau du restaurant scolaire.

Le pôle enfance jeunesse est confronté à plusieurs incidences budgétaires :

- Prise en compte de la baisse de fréquentation au niveau du restaurant scolaire ;
- Evolution des coûts du prestataire et des charges courantes du restaurant scolaire ;
- Hausse des charges courantes autres services.

La commission Enfance Jeunesse s'est entendue sur l'importance de conserver la qualité des différents accueils malgré les diverses évolutions des coûts pour fixer les nouveaux tarifs et a fait les propositions suivantes :

Périscolaire (+ 5%)

NOUVEAUX TARIFS PERISCO/PERICENTRE		Valeur de QF CAF / MSA						
		1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent sur Sèvre & St Malo du bois (Ecole JDF)	Tarif au 1/4h	0,53 €	0,56 €	0,59 €	0,61 €	0,64 €	0,66 €	0,69 €
	Tarif à l'heure	2,12 €	2,24 €	2,36 €	2,44 €	2,56 €	2,64 €	2,76 €
Autres Communes	Tarif au 1/4h	0,60 €	0,63 €	0,66 €	0,68 €	0,71 €	0,73 €	0,76 €
	Tarif à l'heure	2,40 €	2,52 €	2,64 €	2,72 €	2,84 €	2,92 €	3,04 €

Nvx Tarifs Centre Merc & Vces Scolaires			Valeur de QF CAF / MSA						
			1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent sur Sèvre & St Malo du bois (Ecole JDF)	Péricentre		Se référer aux tarifs Péricentriques						
	Centre	Tarif à l'heure	0,80 €	1,00 €	1,20 €	1,45 €	1,65 €	1,75 €	1,85 €
		Tarif demi-journée	3,20 €	4,00 €	4,80 €	5,80 €	6,60 €	7,00 €	7,40 €
		Tarif Journée	6,40 €	8,00 €	9,60 €	11,60 €	13,20 €	14,00 €	14,80 €
Autres Communes	Péricentre		Se référer aux tarifs Péricentriques						
	Centre	Tarif à l'heure	1,05 €	1,25 €	1,45 €	1,65 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €
		Tarif demi-journée	4,20 €	5,00 €	5,80 €	6,60 €	7,60 €	8,00 €	8,40 €
		Tarif Journée	8,40 €	10,00 €	11,60 €	13,20 €	15,20 €	16,00 €	16,80 €

Nvx Tarifs - Stages		Valeur de QF CAF / MSA						
		1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent S/S & St Malo du Bois (JDF)	Tarif à la journée	7,88 €	8,66 €	10,50 €	11,81 €	13,13 €	14,44 €	15,75 €
Autres Communes	Tarif à la journée	9,88 €	10,66 €	12,50 €	13,81 €	15,13 €	16,44 €	17,75 €

Nvx tarifs - Sortie		Valeur de QF CAF / MSA						
		1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent S/S & St Malo du Bois (JDF)	Tarif à la journée	11,55 €	13,65 €	15,75 €	17,85 €	19,95 €	21,00 €	22,05 €
Autres Communes	Tarif à la journée	14,70 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €	22,00 €	23,00 €	24,00 €

Nvx Tarifs Mini-Séjour		Valeur de QF CAF / MSA						
		1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent S/S & St Malo du Bois (JDF)	Tarif à la journée	25,00 €	27,50 €	30,00 €	32,50 €	35,00 €	36,25 €	37,50 €
Autres Communes	Tarif à la journée	27,50 €	30,00 €	32,50 €	35,00 €	37,50 €	38,75 €	40,00 €

Restaurateur scolaire (+ 8 %)

Nvx Tarifs Restaurant Scolaire	Valeur QF CAF / MSA													
	1 à 500		501 à 700		701 à 900		901 à 1 100		1 101 à 1 300		1 301 à 1 500		1 501 et +	
	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O
St Laurent sur Sèvre St Malo du bois (Ecole JDF)	3,35 €	3,67 €	3,46 €	3,78 €	3,56 €	3,89 €	3,67 €	4,00 €	3,78 €	4,10 €	3,89 €	4,21 €	4,00 €	4,32 €
Autres Communes	4,45 €	4,77 €	4,56 €	4,88 €	4,66 €	4,99 €	4,77 €	5,10 €	4,88 €	5,20 €	4,99 €	5,31 €	5,10 €	5,42 €

Petit-déjeuner : 0.80 € en 2022- Pas d'évolution tarifaire préconisée

Goûter : gratuité en 2022 – Proposition de passer à 0.80 €/goûter pour 2023

L'ensemble de ces propositions tarifaires avaient été présentées lors du dernier séminaire municipal.

Le Conseil Municipal ;
Vu l'avis de la commission enfance jeunesse ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ➔ APPROUVE les tarifs du pôle enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2023 tels qu'énoncés ci-dessus.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

67-2022 TARIFS DES SALLES COMMUNALES - REAJUSTEMENT 2023

La commission Bâtiments s'est réunie spécifiquement le mercredi 5 octobre pour travailler sur :

- Une réévaluation des tarifs 2023 et 2024 pour prendre en compte le surcoût de l'énergie (hausse annoncée de 400% des coûts de l'énergie pour les collectivités, prévue à partir de janvier 2023)
- Une projection possible de l'incidence tarifaire sur 2025.

Pour le moment seules les réservations 2023 sont concernées pour un réajustement de 30 %.

Vous trouverez ci-joint en annexe la proposition des tarifs 2023 réajustés.

Pour les tarifs 2024 et 2025 il est préférable d'attendre les incidences du surcoût de l'énergie qui sera applicable en janvier prochain.

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 01 du 19 janvier 2021 fixant les tarifs des salles pour l'année 2023 ;

Vu l'avis de la commission Bâtiments du 5 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

➔ **APPROUVE** le réajustement des tarifs 2023 des salles communales tels qu'annexés à la présente délibération.

➔ **AJOUTE** qu'il sera laissé jusqu'au 31 décembre 2022 la possibilité d'annuler les réservations 2023 dont les arrhes ont déjà été versées au motif du réajustement de 30 % des tarifs. Les arrhes seront alors remboursées.

- ➔ PRECISE que les autres termes de la délibération n° 1 du 19/01/2021 restent inchangés notamment l'approbation du tarif de 15 € par carte d'accès supplémentaire aux salles.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

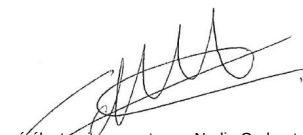
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 25/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre

ERIC COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET


Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 24/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur
Sèvre

Séance du Mardi 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

68-2022 MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES – CONVENTIONS AVEC ST GABRIEL POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2021/2022

Par convention en date du 24 février 2015, la commune de Saint Laurent sur Sèvre s'est engagée auprès du Conseil Général de la Vendée à mettre à disposition des collèges publics et privés de la Vendée, les équipements sportifs communaux.

Une convention avait alors été passée avec le collège Saint Gabriel afin de constater cette mise à disposition à titre onéreuse. Il convient, comme chaque année, de passer une nouvelle convention avec l'établissement. Les tarifs sont fixés par le Conseil Départemental pour l'année scolaire.

Collège (tarifs sur année scolaire)

	Tarifs Département Année scolaire 2020/2021	Tarifs département Année scolaire 2021/2022
Salle omnisport	11,11 €	11,11 €
Salle de danse	5,25 €	5,25 €
Piste athlétisme	10,11 €	10,11 €
Terrain stabilisé	10,11 €	10,11 €
Terrain en herbe	10,11 €	10,11 €

Il convient également de prendre un nouvel avenant, à la convention d'utilisation tripartite (Région – Commune – établissement) prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2019, portant également sur les dispositions tarifaires. Les tarifs sont réévalués par la Région des Pays de la Loire pour l'année civile. Il y a donc deux tarifications appliquées.

Lycée (tarifs sur année civile)

	Année scolaire 2020/2021	Année scolaire 2021/2022
	1er trimestre 2020 Tarifs région année 2020	1er trimestre 2021 Tarifs région année 2021
Salle omnisport	11,25 €	11,65 €
Salle de danse	5,32 €	5,51 €
Piste athlétisme	10,24 €	10,60 €
Terrain stabilisé	10,24 €	10,60 €
Terrain en herbe	10,24 €	10,60 €
	2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021 Tarifs région année 2021	2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2022 Tarifs région année 2022
Salle omnisport	11,65 €	11,75 €
Salle de danse	5,51 €	5,56 €
Piste athlétisme	10,60 €	10,69 €
Terrain stabilisé	10,60 €	10,69 €
Terrain en herbe	10,60 €	10,69 €

Le Conseil Municipal,

Vu les projets de convention et avenant déposés sur le bureau,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les convention et avenant avec le Département et la Région dans le cadre de la mise en disposition de nos installations sportives et dans les conditions énoncées ci-dessus.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et notamment à émettre les titres correspondants à ces recettes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC



Signé électroniquement par : Eric Couderc
 Date de signature : 17/11/2022
 Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

Le Secrétaire de Séance
 Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
 Date de signature : 17/11/2022
 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

**69-2022 CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
DEPARTEMENTAUX SUR LA COMMUNE**

La convention de partenariat avec le Département pour l'entretien des espaces naturels sensibles départementaux prend fin au 31 décembre 2022. Le conseil départemental a fait parvenir le projet de convention à conclure pour la période 2023-2027 (5 ans au lieu de 3 ans auparavant). Elle a pour objet de définir les engagements des partenaires pour la surveillance, l'entretien, la gestion et la protection des espaces naturels sensibles, propriétés du département, et situés sur le territoire de la commune.

Participation financière du département :

- Dépense subventionnable calculée dans la limite d'un plafond annuel de dépenses fixé par site à 1 500 € par hectare.
- Taux de subvention de 70%.
- Modalité de versement de la participation financière : 50% à la notification de la décision, solde sur présentation d'un état récapitulatif

Le Conseil Municipal,
Vu la convention annexée à la présente délibération,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le projet de nouvelle convention dans le cadre de l'entretien des Espaces Naturels Sensibles départementaux à passer entre le Département et la commune pour la période 2023-2027 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secré

Nadia C

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Mardi 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

70-2022 ADHESION A LA CHARTE D'ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE EXPERIMENTALE
D'ACCESSIBILITE EN VENDEE

La fondation Yann Jondot soutient la politique d'accessibilité aux personnes handicapées. A ce titre en lien avec de très nombreuses collectivités territoriales du Morbihan, elle a engagé une démarche expérimentale visant à favoriser le déploiement d'équipements permettant de rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes handicapées.

Face au succès de cette expérimentation, l'association des Maires de Vendée propose de prolonger cette démarche avec les collectivités vendéennes qui le souhaitent, à travers la signature d'une charte d'engagement précisant les objectifs et modalités de mise en œuvre de la démarche :

- Désignation d'un référent handicap et accessibilité au sein de l'équipe communale. Celui-ci a pour mission la réalisation d'un état des lieux des actions déjà réalisées par sa collectivité et le suivi de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ;
- Définition du niveau d'adaptation de la collectivité au regard d'une autoévaluation ;
- Amélioration des déplacements par la mise en place de mesures simples et peu onéreuses, celles-ci pouvant être pris en charge par la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50 % dans la limite de 10 000 € d'acquisition par collectivité.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ➔ **DE NOMMER** Madame CADORET Nadia référent de la commune.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 8 novembre 2022**

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

71-2022	TRAVAUX D'EXTENSION ECOLE JEAN DE LA FONTAINE – AVENANT 1 ENTREPRISE JANNIERE – LOT 8 MENUISERIES INTERIEURES
---------	---

Il est rappelé que par délibération n° 82-2021 du 14 décembre 2021 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux d'extension de l'école Jean de la Fontaine.

Pour répondre aux besoins du marché en cours, il est proposé de passer un avenant n° 1 au **lot n° 8 – Menuiseries intérieures** avec l'entreprise JANNIERE dans les conditions suivantes :

Montant initial du marché HT : 10 789.93 €
Montant de l'avenant n° 1 HT plus-value 739.99 €
Nouveau montant du marché HT : 11 529.92 €
Nouveau montant du marché TTC : 13 835.90 €

Objet de l'avenant : Habillage des batis supports en panneaux stratifié.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ➔ **APPROUVE** l'avenant 1 concernant le lot 8 Menuiseries intérieures du marché d'extension de l'école Jean de la Fontaine passé avec l'entreprise JANNIERE pour un montant de 739.99 € HT.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que toutes autres pièces pouvant en découler.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

072-2022 TRAVAUX DE RENOVATION DES ATELIERS MUNICIPAUX – CHOIX DES ENTREPRISES ET SIGNATURE DES MARCHES
--

Le présent marché consiste en la rénovation des ateliers municipaux rue de la Grellarderie.

L'ensemble des travaux est réparti en 12 lots dont chacun fait l'objet d'un marché séparé :

Lot 1 : Terrassement – démolition – maçonnerie – ravalement

Lot 2 : Traitement anti-termite

Lot 3 : Charpente – Ossature bois

Lot 4 : Zinguerie – Couverture tuiles

Lot 5 : Menuiseries – fermetures (fourniture et pose)

Lot 6 : Plâtrerie – plâtrerie sèche – isolation

Lot 7 : Plafond suspendu – isolation

Lot 8 : Carrelage – faïence

Lot 9 : Plomberie – sanitaires

Lot 10 : Chauffage aérothermie

Lot 11 : Electricité – VMC – éclairage sécurité

Lot 12 : Peinture – Nettoyage des locaux

La consultation pour les travaux a été lancée le 4 juillet 2022.

La date limite de réception des offres était fixée au 5 septembre 2022.

Les offres ont été transmises à A2B, maître d'œuvre, pour analyse et le résultat de la consultation est le suivant :

N° de lots	Désignation du lot	Entreprises	Montants HT	TVA 20%	Montants TTC
1	Terrassement - Démolition - Maçonnerie- Ravalement	SARL HERAULT 85 - ST LAURENT SUR SEVRE	25 067,75 €	5 013,55 €	30 081,30 €
2	Traitement Anti-termites	VENDEE HOME PROTECT 85190 - VENANSAULT	1 365,29 €	273,06 €	1 638,35 €
3	Charpente - Ossature Bois	CHARRIER SAS STE FLORENCE 85140 LES ESSARTS EN BOCAGE	18 900,00 €	3 780,00 €	22 680,00 €
4	Zinguerie- Couverture Tuiles	OGERON COUVERTURE 85 ST LAURENT SUR SEVRE	7 595,26 €	1 519,05 €	9 114,31 €
5	Menuiseries Fermatures (fourniture et pose)	MCP AGENCEMENT 85190 AIZENAY	19 978,88 €	3 995,78 €	23 974,66 €
6	Platrerie- Plâtrerie sèche - Isolation	MCP AGENCEMENT 85190 AIZENAY	12 362,65 €	2 472,53 €	14 835,18 €
7	Plafond suspendu - Isolation	PICHAUD VINET ST HILAIRE DE LOULAY 85600 MONTAIGU VENDEE	2 090,63 €	418,13 €	2 508,76 €
8	Carrelage - Faïence	SARL LANDREAU SOURISSEAU 85 - ST MALO DU BOIS	7 533,37 €	1 506,67 €	9 040,04 €
9	Plomberie Sanitaires	ACT ENERGIE 85290 ST LAURENT SUR SEVRE	6 140,00 €	1 228,00 €	7 368,00 €
10	Chauffage aérothermie	SAS BILLAUD 85590 LES EPESES	9 400,00 €	1 880,00 €	11 280,00 €
11	Electricité - VMC - Eclairage de Sécurité	DC GONNORD 85 ST LAURENT SUR SEVRE	7 517,48 €	1 503,50 €	9 020,98 €
12	Peinture - Nettoyage des Locaux	SAS MERLET DECO 79140 CERIZAY	4 999,51 €	999,90 €	5 999,41 €
TOTAL CONSULTATION			122 950,82 €	24 590,16 €	147 540,98 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants proposés dans le tableau ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** également Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 07/12/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

72-2022	TRAVAUX DE RENOVATION DES ATELIERS MUNICIPAUX – CHOIX DES ENTREPRISES ET SIGNATURE DES MARCHES
---------	--

Le présent marché consiste en la rénovation des ateliers municipaux rue de la Grellarderie.

L'ensemble des travaux est réparti en 12 lots dont chacun fait l'objet d'un marché séparé :

Lot 1 : Terrassement – démolition – maçonnerie – ravalement

Lot 2 : Traitement anti-termite

Lot 3 : Charpente – Ossature bois

Lot 4 : Zinguerie – Couverture tuiles

Lot 5 : Menuiseries – fermetures (fourniture et pose)

Lot 6 : Plâtrerie – plâtrerie sèche – isolation

Lot 7 : Plafond suspendu – isolation

Lot 8 : Carrelage – faïence

Lot 9 : Plomberie – sanitaires

Lot 10 : Chauffage aérothermie

Lot 11 : Electricité – VMC – éclairage sécurité

Lot 12 : Peinture – Nettoyage des locaux

La consultation pour les travaux a été lancée le 4 juillet 2022.

La date limite de réception des offres était fixée au 5 septembre 2022.

Les offres ont été transmises à A2B, maître d'œuvre, pour analyse et le résultat de la consultation est le suivant :

N° de lots	Désignation du lot	Entreprises	Montants HT	TVA 20%	Montants TTC
1	Terrassement - Démolition - Maçonnerie- Ravalement	SARL HERAULT 85 - ST LAURENT SUR SEVRE	24 977,75 €	4 995,55 €	29 973,30 €
2	Traitement Anti-termites	VENDEE HOME PROTECT 85190 - VENANSAULT	1 365,29 €	273,06 €	1 638,35 €
3	Charpente - Ossature Bois	CHARRIER SAS STE FLORENCE 85140 LES ESSARTS EN BOCAGE	18 900,00 €	3 780,00 €	22 680,00 €
4	Zinguerie- Couverture Tuiles	OGERON COUVERTURE 85 ST LAURENT SUR SEVRE	7 595,26 €	1 519,05 €	9 114,31 €
5	Menuiseries Fermetures (fourniture et pose)	MCP AGENCEMENT 85190 AIZENAY	19 978,88 €	3 995,78 €	23 974,66 €
6	Platrerie- Plâtrerie sèche - Isolation	MCP AGENCEMENT 85190 AIZENAY	12 362,65 €	2 472,53 €	14 835,18 €
7	Plafond suspendu - Isolation	PICHAUD VINET ST HILAIRE DE LOULAY 85600 MONTAIGU VENDEE	2 090,63 €	418,13 €	2 508,76 €
8	Carrelage - Faïence	SARL LANDREAU SOURISSEAU 85 - ST MALO DU BOIS	7 533,37 €	1 506,67 €	9 040,04 €
9	Plomberie Sanitaires	ACT ENERGIE 85290 ST LAURENT SUR SEVRE	6 140,00 €	1 228,00 €	7 368,00 €
10	Chauffage aérothermie	SAS BILLAUD 85590 LES EPESSSES	9 400,00 €	1 880,00 €	11 280,00 €
11	Electricité - VMC - Eclairage de Sécurité	DC GONNORD 85 ST LAURENT SUR SEVRE	7 517,48 €	1 503,50 €	9 020,98 €
12	Peinture - Nettoyage des Locaux	SAS MERLET DECO 79140 CERIZAY	4 999,51 €	999,90 €	5 999,41 €
TOTAL CONSULTATION			122 860,82 €	24 572,16 €	147 432,98 €

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants proposés dans le tableau ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** également Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
 Suivent les signatures,
 Pour copie conforme,
 Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
 Couderc
 Date de signature : 25/11/2022
 Qualité : Maire de St Laurent sur
 Sèvre



Le Secrétaire de Séance
 Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
 Date de signature : 24/11/2022
 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur
 Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

**072-2022 TRAVAUX DE RENOVATION DES ATELIERS MUNICIPAUX – CHOIX DES ENTREPRISES
ET SIGNATURE DES MARCHES**

Le présent marché consiste en la rénovation des ateliers municipaux rue de la Grellarderie.

L'ensemble des travaux est réparti en 12 lots dont chacun fait l'objet d'un marché séparé :

Lot 1 : Terrassement – démolition – maçonnerie – ravalement

Lot 2 : Traitement anti-termite

Lot 3 : Charpente – Ossature bois

Lot 4 : Zinguerie – Couverture tuiles

Lot 5 : Menuiseries – fermetures (fourniture et pose)

Lot 6 : Plâtrerie – plâtrerie sèche – isolation

Lot 7 : Plafond suspendu – isolation

Lot 8 : Carrelage – faïence

Lot 9 : Plomberie – sanitaires

Lot 10 : Chauffage aérothermie

Lot 11 : Electricité – VMC – éclairage sécurité

Lot 12 : Peinture – Nettoyage des locaux

La consultation pour les travaux a été lancée le 4 juillet 2022.

La date limite de réception des offres était fixée au 5 septembre 2022.

Les offres ont été transmises à A2B, maître d'œuvre, pour analyse et le résultat de la consultation est le suivant :

N° de lots	Désignation du lot	Entreprises	Montants HT	TVA 20%	Montants TTC
1	Terrassement - Démolition - Maçonnerie- Ravalement	SARL HERAULT 85 - ST LAURENT SUR SEVRE	25 067,75 €	5 013,55 €	30 081,30 €
2	Traitement Anti-termites	VENDEE HOME PROTECT 85190 - VENANSAULT	1 365,29 €	273,06 €	1 638,35 €
3	Charpente - Ossature Bois	CHARRIER SAS STE FLORENCE 85140 LES ESSARTS EN BOCAGE	18 900,00 €	3 780,00 €	22 680,00 €
4	Zinguerie- Couverture Tuiles	OGERON COUVERTURE 85 ST LAURENT SUR SEVRE	7 595,26 €	1 519,05 €	9 114,31 €
5	Menuiseries Fermatures (fourniture et pose)	MCP AGENCEMENT 85190 AIZENAY	19 978,88 €	3 995,78 €	23 974,66 €
6	Platerie- Platerie sèche - Isolation	MCP AGENCEMENT 85190 AIZENAY	12 362,65 €	2 472,53 €	14 835,18 €
7	Plafond suspendu - Isolation	PICHAUD VINET ST HILAIRE DE LOULAY 85600 MONTAIGU VENDEE	2 090,63 €	418,13 €	2 508,76 €
8	Carrelage - Faïence	SARL LANDREAU SOURISSEAU 85 - ST MALO DU BOIS	7 533,37 €	1 506,67 €	9 040,04 €
9	Plomberie Sanitaires	ACT ENERGIE 85290 ST LAURENT SUR SEVRE	6 140,00 €	1 228,00 €	7 368,00 €
10	Chauffage aérothermie	SAS BILLAUD 85590 LES EPESES	9 400,00 €	1 880,00 €	11 280,00 €
11	Electricité - VMC - Eclairage de Sécurité	DC GONNORD 85 ST LAURENT SUR SEVRE	7 517,48 €	1 503,50 €	9 020,98 €
12	Peinture - Nettoyage des Locaux	SAS MERLET DECO 79140 CERIZAY	4 999,51 €	999,90 €	5 999,41 €
TOTAL CONSULTATION			122 950,82 €	24 590,16 €	147 540,98 €

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants proposés dans le tableau ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** également Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
 Suivent les signatures,
 Pour copie conforme,
 Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
 Couderc
 Date de signature : 07/12/2022
 Qualité : Maire de St Laurent sur
 Sèvre



Le Secrétaire de Séance
 Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
 Date de signature : 08/12/2022
 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

73-2022 DENTS CREUSES « LA FONTAINE » ET « LA TRIQUE » - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Suite à l'aménagement des deux dents creuses « La Fontaine » et « La Trique » il est proposé à la vente les 6 lots d'une surface de 327 à 434 m² composant la dent creuse « La Fontaine », ainsi que les quatre lots de la dent creuse de La Trique (3 lots situés en zone UC et 1 lot en zone UP pour le projet de crèche).

Des simulations de prix ont été faites.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Dent creuse La Fontaine : 80 €/m² TTC

Dent creuse La Trique : Terrains zone U : 80 €/m² TTC et terrain zone UP : 60 €/m² TTC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ **DÉCIDE** des prix de vente suivants .

- Dent creuse La Fontaine : 80 €/m² TTC
- Dent creuse La Trique :
Terrains zone U : 80 €/m² TTC et terrain zone UP : 60 €/m² TTC

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **L'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant notamment les actes notariés correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia C/

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Mardi 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

74-2022 DENT CREUSE « LA FONTAINE » - DENOMINATION DE LA VOIE D'ACCES

Dans le cadre de l'aménagement de la dent creuse « La Fontaine » une voie en impasse interne à double sens depuis la rue de la Fontaine desservira le lotissement.

Il est proposé de nommer cette impasse : Impasse des Iris.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➔ **DECIDE** de dénommer ladite voie d'accès impasse des Iris selon le plan ci-après :



➔ **MANDATE** Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance

Nadia

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Mardi 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

75-2022 DENT CREUSE « LA TRIQUE » - DENOMINATION DU LOTISSEMENT ET DE LA VOIE D'ACCES

Il est proposé de nommer la dent creuse de La Trique : Lotissement « Les Coquelicots » et rue des Coquelicots pour la voie d'accès.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➔ DECIDE de dénommer le lotissement « Les Coquelicots » et la voie d'accès « Rue des Coquelicots » selon le plan ci-après :

Rue des Coquelicots

➔ MANDATE Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

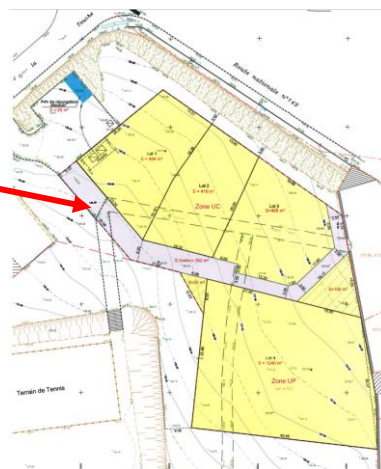
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nad

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 8 novembre 2022**

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

76-2022	LOTISSEMENT « LA MONTAGNE » - VENTE DE DEUX ILOTS A LA SIMA - MODIFICATION DE SURFACE
---------	---

Dans le cadre de la vente des deux îlots viabilisés à la SIMA, il est proposé que la voirie, les espaces verts et les parkings fassent partie de la cession. La SIMA devra ensuite rétrocéder gratuitement ces espaces communs et voirie à la commune une fois les travaux terminés.

La surface exacte à céder à la SIMA pour l'îlot A est de 2 392 m² et 1 283 m² pour l'îlot B soit une surface totale pour les deux îlots de 3 673 m². Le prix de vente ne change pas.

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 84 du 14 décembre 2021 autorisant la vente de deux îlots au promoteur immobilier la SIMA dans le lotissement communal « La Montagne » hors voirie, espaces verts et parking ;

Vu la délibération n° 41 du 1^{er} juin 2022 modifiant la surface à céder à la SIMA du lotissement communal La Montagne ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la cession totale de l'îlot A pour 2 392 m² et la cession de l'îlot B pour 1 283 m² soit une surface totale de 3 675 m² au promoteur SIMA. Le montant global de cession des parcelles viabilisées (îlots A et B) reste inchangé, à savoir 187 500 HT et 225 000 € TTC.
- **PRECISE** que les délibérations n° 84-2021 et 41-2022 sont retirées.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **L'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant notamment l'acte notarié correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

77-2022 LIEUDIT BODET – CESSION D'UNE PORTION DE TERRAIN A VENDEE EAU POUR REALISATION NOUVELLE PRISE D'EAU ET CONVENTION DE SERVITUDE POUR PASSAGE CANALISATIONS D'EAU POTABLE

Dans le cadre du projet de réalisation de la nouvelle prise d'eau dans la Sèvre afin d'alimenter la future usine d'eau potable des Martyrs, Vendée Eau a sollicité la commune pour l'achat d'une surface d'environ 300 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AK n° 59 de 2 355 m². Un bornage précis de la parcelle à céder sera réalisé par un géomètre missionné par Vendée Eau.

Les Domaines ont été sollicités et ont défini la valeur vénale du bien estimée à 0.80 € HT/m².

Il est proposé de céder à Vendée Eau le terrain au prix de 0,80 € HT/m².
Frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que Vendée Eau préparera directement un acte de vente en la forme administrative dès validation par le conseil municipal. Cela ne passera donc pas par un notaire pour la rédaction de cet acte, Vendée Eau prendra toutefois bien en charge les frais d'enregistrement de l'acte.

Vendée Eau a également transmis le tracé estimatif de la conduite d'eau brute entre la station de pompage et la future nouvelle usine d'eau. La commune doit concéder à Vendée Eau une servitude de passage sur les parcelles section AK n° 58, 59, 155 et 117. A cet effet une proposition de convention de servitude pour le passage de canalisations d'eau potable sur des terrains privés a été transmise par Vendée Eau. Il est précisé que le tracé définitif de la canalisation sera remis à la commune après réception des travaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention de servitude pour le passage de canalisations d'eau potable sur des terrains privés annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession à Vendée Eau d'une portion de terrain de 300 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AK n° 59 de 2 355 m² au prix de 0,80 € HT/m², frais de géomètre et d'enregistrement de l'acte à passer à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** également Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant et notamment l'acte de transfert de propriété correspondant.
- **APPROUVE** enfin la convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable à passer avec Vendée Eau et **AUTORISE** Monsieur le maire à la signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 28/11/2022
Qualité : Adjoint au Maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

78-2022 CESSIION D'UNE BANDE DE TERRAIN EN FOND DE PARCELLE DENT CREUSE « LE CHIRON » - MODIFICATION DE SURFACE

Le 15 janvier 2019 le conseil municipal a autorisé la vente d'une portion de terrain de 20,60 m² à M. AUGUIN au nord de sa parcelle au prix de 45 €/TTC.

Cette vente n'avait toujours pas été actée. Le notaire vient de contacter la commune informant que la surface à céder indiquée dans la délibération était inexacte. En effet il est noté 20,60 m² alors que le document d'arpentage transmis par le géomètre le 11 mars 2020 indique 21 m². Le montant de la cession précisé dans la délibération est donc erroné.

Il convient de prendre une délibération modifiant la surface à céder à M. AUGUIN soit 21 m² (au lieu de 20,60 m²) au prix de 945 € (au lieu de 927 €).

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 02-2019 du 15/01/2019 autorisant la vente d'une portion de terrain à M. AUGUIN, dent creuse du Chiron,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ **APPROUVE** la cession d'une bande de terrain en fond de parcelle de la Dent Creuse « Le Chiron » à M. AUGUIN pour une surface de 21m² au tarif de 945 €, frais à la charge de l'acquéreur.

→ **AUTORISE** également Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre document pouvant en découler.

→ **PRECISE** que la délibération n° 02-2019 du 15/01/2019 est retirée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Mardi 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

79-2022 MODIFICATION N° 23 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Les statuts actuellement en vigueur de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne, créée à la date du 01^{er} janvier 1997, sont régis par l'arrêté de Monsieur le Préfet du département de la Vendée n°2022-DCL-BICB-586 du 23 mai 2022.

Il est aujourd'hui nécessaire de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes car les orientations du PLUSS adoptées en 2022 engagent notamment la collectivité à assurer une mission de coordination de la CTG. Cette application doit être effective en janvier 2023. Actuellement ces champs d'actions sont assurés par le biais d'un partenariat avec la Fédération Familles Rurales de La Vendée qui assure ces missions grâce à un coordinateur enfance jeunesse.

Dans ce cadre, une réflexion a démarré en 2021, impulsée par des élus membres de la Commission Solidarité familles (*également membres du comité partenarial de l'Espace de Vie Sociale*) sur le devenir du partenariat avec la Fédération Familles Rurales de Vendée et notamment sur l'espace de vie sociale.

Les élus de la commission Solidarité Familles ont donné un avis en juin 2022 sur le portage de la mission de coordination enfance jeunesse parentalité à partir de janvier 2023. L'orientation prise est que cette mission soit assumée directement par la Communauté de Communes. Cette organisation en régie permettra ainsi de répondre aux enjeux inscrits dans le PLUSS.

Pour pouvoir répondre à cet objectif, il convient de modifier les statuts pour redéfinir la compétence en matière de coordination des actions à l'égard de l'enfance, de la jeunesse, et en matière de parentalité.

Il est proposé de modifier les statuts de la façon suivante en ajoutant au bloc de compétences n°III. Autres compétences de l'article 8 des statuts dans l'item :

- « Familles, Petite Enfance » en lui donnant une nouvelle dénomination « Familles, Petite Enfance, Parentalité » en ajoutant aux deux compétences existantes :

6 Relais Petite Enfance ;

7 Actions, soutiens financiers en faveur du développement de modes de garde des jeunes enfants avant leur scolarisation ;

La compétence supplémentaire ainsi rédigée :

8 **Coordination, soutien et développement d'actions en faveur de la petite enfance et de parentalité** ;

- « Jeunesse » en lui donnant une nouvelle dénomination « Enfance - Jeunesse » en ajoutant à la compétence existante :

9 Organisation d'activités d'éducation ou d'animation ou de manifestations éducatives à l'égard de la jeunesse revêtant un caractère intercommunal pour au moins 50% des communes de la Communauté de Communes ou au moins 50% de la population de la Communauté de Communes, et soutien aux associations du territoire communautaire œuvrant dans ces domaines et répondant à ces critères.

Les compétences supplémentaires ainsi rédigées :

10 **Définition des orientations, coordination intercommunale des actions en matière d'animations enfance jeunesse** ;

11 **Coordination et animation de réseaux de professionnels dans le champ de l'enfance et la jeunesse** ;

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne a approuvé une 23^{ème} modification de ces statuts par délibération n°2022-098 du 14 septembre 2022.

En application des articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la délibération du Conseil Communautaire a fait l'objet d'une notification auprès de chacun des Maires des onze Communes membres de la Communauté de Communes afin qu'il puisse saisir son Conseil Municipal du projet de modification des statuts.

A compter de cette date de notification qui a eu lieu le 30/09/2022 pour la Commune de SAINT LAURENT SUR SEVRE, le Conseil Municipal de la Commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences proposés et ou sur la modification envisagée.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée. Cette dernière condition n'est pas opérante concernant la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne.

En effet, sa commune membre dont la population est la plus importante est inférieure au quart de la population totale concernée.

Au vu de la réunion de cette majorité qualifiée, la décision de modification sera prise par arrêté du représentant de l'État, le Préfet du département de La Vendée.

Où l'exposé du Maire, et la teneur des débats,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- Article 1 :** *D'APPROUVER* le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne réuni en séance publique le mercredi 14 septembre 2022 numérotée n°2022-098, tels qu'ils ont été présentés **avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.**
- Article 2 :** *D'ANNEXER* ledit projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne à la présente délibération.
- Article 3 :** *DE DEMANDER* à Monsieur le Préfet du département de La Vendée *DE PROCEDER* par arrêté à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne en application des articles L.5211-7 et L.5211-20 du C.G.C.T. **avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.**
- Article 4 :** *DE NOTIFIER* la présente délibération au Préfet du département de La Vendée, représentant de l'Etat, et au Président de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne.
- Article 5 :** *D'AUTORISER* Monsieur le Maire à engager et signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 18/11/2022
Qualité : Adjoint au Maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Mardi 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 02/11/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 3

Absents : 1

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel (arrivée à la DCM n°67), CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
PERRAULT Christophe ayant donné procuration à CADORET Nadia
REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FORGET-GAGEOT Florence
RENOU Sarah ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline, VALTAT Karine

Absent : WALCH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

80-2022 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE – MISE A DISPOSITION DE L'APPLICATION RESSOURCES HUMAINES

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale souhaite proposer aux collectivités des outils de gestion des ressources humaines plus efficaces et dématérialisés. Par conséquent, il décide de mettre à disposition un logiciel de gestion des ressources humaines proposant les modules suivants : • Fiches de postes • Entretiens professionnels • Formations.

Ces modules, assez simples d'utilisation, seront accessibles à toutes les parties prenantes (direction, gestionnaire RH et encadrants) et permettront de faciliter, de dématérialiser et d'aider à une gestion des ressources humaines au quotidien.

La convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de cette application RH proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée :

Durée :

2 ans, renouvelable une fois pour la même durée par reconduction express sauf dénonciation par lettre recommandée avec A.R. par l'une ou l'autre partie en respectant un préavis de trois mois au moins avant la fin de la période en cours.

Coût :

Application mise à disposition gratuitement par le CDG avec des sessions d'accompagnement à l'usage payantes pour ceux qui le souhaitent au tarif suivant :
180€ / demi-journée ou 360€ / journée

Le Conseil Municipal,
Vu la convention de mise à disposition de l'application Ressources Humaines annexée à la présente convention,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'application Ressources Humaines à passer avec le Centre de Gestion de la Vendée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 25/11/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre

ERIC COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 24/11/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre